

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kathleen-richer007-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/96e2c63fc20fb24e26ce4278)
<https://www.cadre21.org/membres/96e2c63fc20fb24e26ce4278>

Date d'obtention : 2025-02-19 17:58:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une trousse munies d'outils et des méthodes d'intervention pour bien intervenir en milieu scolaire pour nous les intervenants, mais aussi pour le reste du personnel de notre école afin d'agir vite pour diminuer les conséquences reliés aux SEXTOS (photos vidéos, partage, etc) et pour les jeunes qui y sont reliés. La trousse est pour l'intervenant, alors, lorsqu'un membre du personnel sait qu'il y a un élève qui a envoyé ou qui a reçu un partage de photo sexuel, le membre du personnel envoi l'élève vers l'intervenant pour la suite des choses au plus vite. Avec la trousse, l'intervenant peut intervenir vite et efficacement en suivant les directives de la trousse et qui va aussi expliquer à l'intervenant de faire la bonne intervention pour arrêter la propagation au plus vite.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'être informée comme il faut de la procédure, d'être mieux outillés pour mieux intervenir lors d'une situation de ce genre. L'année dernière, à l'école où je travaillais, il m'est arrivé d'avoir une situation d'une élève qui me dit qu'elle avait fait des photos osées et les avaient partagées. L'intervenante qui avait le badge et la trousse sexto s'est occupé de l'élève vu que je n'avais pas fait la formation. Je trouve ça important d'avoir cette formation, car si un évènement de sexto se produit à nouveau, je pourrai intervenir moi aussi. C'est important d'avoir le plus d'intervenants formés pour pouvoir agir le plus rapidement possible et de venir en aide aux jeunes. On ne doit en aucun cas regarder les photos qui sont partagés. La communication avec les partenaires est importante, par exemple si un élève d'une autre école est dans l'évènement, communiqué avec la police. Par la suite, le policier va intervenir avec l'école en venant à l'école le rencontrer. Ensuite, il pourra indiquer les délais pour la communication avec les parents, dpj, etc.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ce que je retiens le plus dans cette formation qui est importante, que je n'aurais pas intervenue de cette manière si je n'avais pas vu la formation, c'est que lorsque je serais intervenu avec l'auteur, j'aurais posé des questions, etc. Tandis qu'il ne faut pas. Je serais plus dans l'écoute, prendre des notes, répondre au questionnaire avec l'élève et de le diriger à la bonne place au plus vite, pour que la propagation s'arrête et pour venir en aide aux élèves concernés.

Les interventions sont confidentielles, filet de sécurité, être présente pour eux par la suite au niveau de leur bien-être, rencontres individuelles, bienveillance, encadrement, soutien, aucun jugement.